

LA PLACE DU NUMERIQUE DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION

CE QUE DIT LE RAPPORT DU CESER (avis téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le développement du numérique entre dans une stratégie globale, au niveau européen, national, comme au niveau régional. La région qui dispose d'une responsabilité partagée avec l'Etat dans les domaines de l'apprentissage et de l'éducation s'est fortement engagée depuis 2008 dans le développement du numérique éducatif.

Le rapport dresse un état des lieux des infrastructures, équipements et usages numériques dans l'éducation et la formation en Pays de la Loire. L'utilisation du numérique se généralise à tous les niveaux de l'éducation et de la formation. Internet est largement accessible dans les établissements d'enseignement et de formation, mais pas encore nécessairement en très haut débit. Le Wi-Fi n'est pas généralisé.

Des difficultés sont rencontrées pour la maintenance et le renouvellement du matériel.

Le rapport pointe des exemples de pratiques numériques : logiciels d'apprentissage des fondamentaux (français, mathématiques, ...), classes « inversées » (avec travail individuel de l'apprenant préalable au cours) utilisant le numérique, logiciels métiers, jeux sérieux, cours, plates-formes en ligne, MOOC, utilisation des tablettes et smartphones, salles équipées.

Les nouvelles technologies ont une place importante dans le champ de l'orientation, ce qui pose des interrogations, notamment sur les rapports entre l'apprenant et le professionnel.

La question de la disponibilité des ressources pédagogiques est soulevée.

Les préconisations :

- ↳ **agir pour une citoyenneté numérique** via des plates-formes régionales de formation à la citoyenneté numérique ;
- ↳ **poursuivre le développement des infrastructures et des réseaux** : nécessité d'une connexion très haut débit pour les organismes de formation ; amélioration de e-lyco ; création d'une plate-forme d'assistance technique et fonctionnelle pour répondre aux besoins croissants de maintenance des matériels et d'accompagnement des enseignants et formateurs ;
- ↳ **être à l'écoute des attentes et des besoins, notamment en matériels** : réflexion sur l'utilisation pédagogique des équipements nomades individuels ; soutien adapté au développement de l'éducation et des publics en difficulté ; aides aux organismes de formation et aux entreprises pour développer la formation à distance ; utilisation des logiciels libres privilégiée et mise en place d'un budget pour les logiciels métiers ; abonnement si besoin des élèves à des logiciels spécifiques pour leur entraînement individuel... ;
- ↳ **promouvoir le partage des bonnes pratiques** ;
- ↳ **investir dans la formation des enseignants, des formateurs et des accompagnateurs** : présence nécessaire de médiateurs auprès des utilisateurs de ressources numériques, particulièrement dans des situations d'apprentissage ; les Ministères doivent prendre en compte l'investissement dans le numérique dans le temps professionnel des enseignants et des formateurs ;
- ↳ **accompagner le développement du numérique éducatif** : oeuvrer pour un accompagnement spécifique de l'orientation des jeunes en difficulté, proposer des financements ciblés pour susciter des innovations pédagogiques, ouvrir les « data center » régionaux à l'enseignement secondaire... ;
- ↳ **sécuriser les données personnelles et les ressources numériques en accès libre** : labelliser les ressources numériques cofinancées par la région, être vigilant sur les données personnes dans e-lyco ;
- ↳ **repenser les modèles économiques** : réfléchir à diversifier les sources de financement, par exemple en valorisant les ressources numériques produites... ;
- ↳ **faire évoluer et clarifier la gouvernance du numérique régional** : créer au sein du Conseil Régional un seul service de formation tout au long de la vie en regroupant éducation, apprentissage et formation professionnelle, constituer un observatoire du développement numérique éducatif pour élaborer une base de données régionale.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Didier ROBERT

La CGT tient à rappeler certaines données incontournables : le numérique doit permettre la démocratisation des débats, le partage et la transmission des savoirs à un niveau inégalé, à une transparence accrue.

La question de la réussite de toutes et tous est essentielle. Disposer de plus d'informations avec le numérique ne signifie pas que l'on sache les maîtriser, d'où l'impérieuse nécessité d'un accompagnement plus personnalisé, ce qui passe par un meilleur encadrement de l'ensemble des acteurs. Nous serons amenés dans l'avenir à mieux étudier la capacité des nouvelles pédagogies, plus collaboratives et moins magistrales, à contribuer à lutter contre les inégalités et à une plus grande démocratisation.

La problématique des financements reste d'actualité. Lorsqu'on observe la politique de l'emploi, la suppression des heures d'enseignement, le redéploiement des techniciens dans notre région - 12 lycées subissent des suppressions de demi-postes - la mise en place de plates-formes ne répond en rien à des besoins immédiats ou spécifiques. A noter également les moyens investis dans les grandes écoles qui sont 4 à 5 fois supérieurs à ceux dont disposent les universités.

La lutte contre la fracture numérique sociale et territoriale doit perdurer, toute notre société doit être éduquée, du plus jeune jusqu'au senior ; c'est un enjeu d'émancipation, de capacité à maîtriser son environnement et d'agir en citoyens éclairés.

Nous devons rester vigilants sur le partage de la valeur, avec ce que représente le marché de l'éducation et de la formation. Les géants du net captent l'essentiel de la valeur en marchandisant les données personnelles ; les 4 GAFA (Google Apple Facebook Amazon) pèsent l'équivalent des 40 entreprises du CAC 40 ! Ils ne doivent plus continuer à échapper à toute régulation et doivent contribuer fiscalement dans les Etats où ils agissent. En effet, les distorsions fiscales en cours pénalisent fortement les entreprises françaises et européennes.

La protection des données et l'exercice des libertés sont primordiaux. Les réseaux numériques accélèrent les échanges et le partage d'informations, le risque d'une intrusion dans la vie privée existe avec les objets connectés, nos comportements, nos préférences jusqu'aux détails de notre vie sont captés. Une simple autorégulation ne peut suffire ; une véritable politique du numérique doit être mise en œuvre au plan national, européen et international : régulation par la protection intégrée de la vie privée dès la conception du logiciel, droit des citoyens au silence des puces, tout en restant vigilant sur la tendance de certains Etats à censurer ou réduire la transparence.

Travailler avec les instances représentatives des salariés concernés est une nécessité pour la CGT, que ce soit sur les conséquences de ces nouvelles activités, sur les phases de transition, sur la séparation entre espace professionnel et vie personnelle.

N'ayant pas suffisamment participé aux travaux de la Commission, pour diverses raisons internes, le groupe CGT ne prendra pas part au vote.

VOTES : l'avis a été adopté par 82 voix pour et 4 contre.